



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

### SÉANCE DU 15 DECEMBRE 2025 A 19H30

Le 15 décembre 2025, le Conseil Municipal de Sainte-Geneviève-des-Bois, régulièrement convoqué le 9 décembre 2025 conformément aux articles L 2121.10 et L 2121.12 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni à la Mairie, salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Frédéric PETITTA, Maire.

#### Etaient présents :

Frédéric PETITTA, Nathalie VASSEUR, Michelle BOUCHON, Philippe ROGER, Alice SEBBAG, Marc LE MEUR, Nadia CARCASSET, Mohammed ZAOUI, Maria DE JESUS CARLOS, Héritier LUNDA, Danièle GARCIA, Brahim OUAREM, Franck CHAUVEAU, Eléonore MORENO, Philippe DECOMBLE, Brigitte JAUNET, Laurence MOLINARI, Jacques BOULANGER, Patricia BARTOLI, José MARTINS, Marie-Christine CRIBIER, Marie-France MICOUD, Nancy LE FOLL, Mélanie SCHLATTER, Marie-Noëlle ROLLY, Zagros-Hammi TUM.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice du Conseil Municipal et peuvent valablement délibérer aux termes de l'article 2121.17 du code du texte précité.

#### Excusés ayant donné pouvoir :

Jean-Pierre VIMARD (pouvoir à Nathalie VASSEUR), Séverine BUSSON (pouvoir à Danièle GARCIA), Karla AREL (pouvoir à Patricia BARTOLI), Naïma FERROUDJI (pouvoir à Jacques BOULANGER), Norman PANTER (pouvoir à Marc LE MEUR), Isabelle QUESNEL (pouvoir à Franck CHAUVEAU), Franklin OBIANYOR (pouvoir à Michelle BOUCHON), Farah QADHI (pouvoir à José MARTINS), Jérémy SIMON (pouvoir à Laurence MOLINARI), Jocelyn MINATCHY (pouvoir à Mohammed ZAOUI), Quentin CHOLLET (pouvoir à Marie-Noëlle ROLLY), Thierry BESSE-DUBITOU (pouvoir à Mélanie Schlatter), Thomas ZLOWODZKI (pouvoir à Mancy LE FOLL).

#### Absents Excusés :

#### Nombre de membres

composant le conseil : 39

en exercice : 39

présents : 26

représentés : 13

absents :

Monsieur le maire ayant procédé à l'appel nominal, déclare la séance ouverte

Monsieur Jacques BOULANGER est élu secrétaire.

## CONSEIL MUNICIPAL DU 15 DECEMBRE 2025

### Délibération n°25-135

DGST : Corinne MICHEL

Service : règlementation commerciale et marchés forains

Affaire suivie par Sabrina FOISSARD-MOTA

### OUVERTURES DOMINICALES POUR L'ANNEE 2026

#### LE CONSEIL MUNICIPAL

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** la loi n° 2015-990 du 6 août 2015 pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques,

**VU** le code du travail et notamment son article L3132-26 portant sur les dérogations du Maire au repos dominical,

**VU** l'avis de la commission Ecologie, Transversalité des Politiques Environnementales, Transports, Mobilités, Habitat, Urbanisme, Equilibre Urbain, Développement Economique, Commerces, Relations Internationales qui s'est déroulée le 4 décembre 2025,

**CONSIDERANT** que le Maire peut autoriser l'ouverture de douze dimanches pour l'année suivante,

**CONSIDERANT** que les ouvertures dominicales du Maire concernent uniquement les commerces de centre-ville car les commerces situés dans la Croix Blanche se situent dans un périmètre d'usage de consommation exceptionnelle PUCE. Ces PUCE sont devenus de droit des zones commerciales au titre de l'article 257 de la loi MACRON et ne sont pas soumis à une autorisation au préalable pour leur ouverture les dimanches,

**CONSIDERANT** que la Commune a sollicité l'avis conforme de Cœur Essonne Agglomération pour les ouvertures dominicales au-delà des cinq dimanches du Maire, en date du 29 août 2025, conformément à l'article L 3132-26,

**CONSIDERANT** que passé un délai de deux mois après la saisine de Cœur Essonne Agglomération et sans réponse de sa part, l'avis est réputé favorable.

#### APRES EN AVOIR DELIBERE

**DIT** que la Commune de Sainte-Geneviève-des-Bois est favorable pour 12 ouvertures dominicales pour l'année 2026.

**FIXE** les dates de ces 12 dimanches complets comme suit :

Dimanche 4 janvier 2026 : Rentrée congés d'hiver

Dimanche 11 janvier 2026 : Soldes d'hiver

Dimanche 3 mai 2026	: Promotions exceptionnelles
Dimanche 28 juin 2026	: Soldes
Dimanches 30 août et 6 septembre 2026	: Rentrée des classes
Dimanche 1 <sup>er</sup> novembre 2026	: Promotions exceptionnelles
Dimanche 29 novembre 2026	: Black Friday
Dimanches 6, 13, 20 et 27 décembre 2026	: Fêtes de fin d'année

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document relatif à la mise en place de ce nouveau dispositif.

**DIT** que Cœur Essonne Agglomération a été sollicité pour les dimanches au-delà de 5, et que son avis conforme est respecté.

**VOTE**

Pour : 38

Contre : 1 (M. Decomble)

Abstention :

Pour extrait conforme.



Frédéric PETITTA

Maire de Sainte-Geneviève-des-Bois

Vice-Président de Cœur d'Essonne Agglomération